CNU

Conseil National des Universités

CNU28 - Motion Formation des enseignants

Le 5 avril 2024, lors d'une annonce télévisée, le président de la République a annoncé une nouvelle réforme de la formation aux métiers du professorat et des concours de recrutement, la quatrième depuis 2009. Cette réforme prévoit des changements importants à mettre en place très rapidement. Le concours de recrutement des professeures et professeurs sera désormais positionné à bac + 3 dès la session 2025. Pour le second degré, de nouveaux modules dans les licences disciplinaires seraient à mettre en œuvre par les UFR/Facultés dès septembre 2024 à partir d'informations qui seraient divulguées le 11 juin 2024 par les ministères.

Début mai, les projets de maquettes des épreuves du concours en fin de L3 pour les enseignantes et enseignants du second degré ont été transmis aux présidentes et présidents d'université. Dans ce cadre, les candidates et candidats au concours externe du **Capes de physique-chimie** choisiront désormais au moment de leur inscription, la discipline – physique ou chimie – qui fera l'objet de l'évaluation la plus approfondie. Cette discipline sera ainsi qualifiée de **majeure**, l'autre étant qualifiée de **mineure**. De plus, l'épreuve écrite commune à tous les candidates et candidats ne tient dorénavant compte que des programmes de lycée.

Si nous ne sommes pas opposé·es au principe d'une réforme avec un déplacement du concours de recrutement à Bac + 3 et une amélioration des conditions d'entrée dans le métier de du professorat, le CNU 28 souhaite alerter sur les procédés et les orientations de mise en place de cette réforme que le gouvernement souhaite et qualifie d'« ambitieuse ».

Le choix qui a été fait pour le concours du Capes de physique - chimie de la mise en place d'une discipline « majeure » et d'une « mineure » est incompatible avec la formation de futurs enseignantes et enseignants aux solides connaissances dans les deux disciplines.

Le CNU 28 s'interroge sur ce choix qui n'a pas été fait pour tous les concours Capes bi-disciplinaires. Il s'inquiète de l'avenir de la mention de licence ou des parcours de licence dans le champ de la physique-chimie, ainsi que de l'enseignement de la physique-chimie au collège. Le CNU 28 s'interroge également sur la faisabilité de mentions proposant « deux modules complémentaires » de 30 ECTS en L2 et L3. Par ailleurs, il tient à rappeler son attachement à ce que les reçues et reçus au concours puissent avoir une bivalence suffisante en physique et en chimie ainsi qu'une initiation à la didactique de ces deux disciplines, pour enseigner de la classe de sixième jusqu'en classe de terminale, en voie générale ou technologique. Il est donc nécessaire que les deux années de master de professorat continuent à former aux disciplines et à leurs didactiques, au moins à 50 % du temps de formation hors temps classe, sous peine qu'ils et elles aient des obstacles, disciplinaires et didactiques, identiques à ceux des élèves.

De plus, cette réforme initiée sans concertation et dont aucun document officiel n'a encore été publié, est imposée à marche forcée avec un calendrier irréaliste, et de surcroît à coûts constants. Elle ne prend pas en compte les problèmes de mise en œuvre d'une préparation sérieuse aux concours 2025.

Enfin, le contexte précipité de la mise en place de cette réforme est particulièrement anxiogène pour les étudiantes et étudiants, et risque encore d'accentuer le manque d'attractivité de ces métiers du professorat, ce qui va à l'encontre des objectifs annoncés de cette réforme. Le calendrier imposé et le manque de concertation sont également totalement irrespectueux de l'ensemble des personnels des INSPE et des UFR/facultés. Ils dénotent d'un grand mépris de l'expertise de tous ces personnels fortement engagés dans la formation du professorat et éprouvés par la succession des réformes depuis 2009.

La section CNU 28 appelle donc à donner le temps nécessaire ainsi que les moyens pour permettre de concevoir de manière concertée des maquettes de formation et de concours réfléchies et pertinentes afin de répondre véritablement aux besoins et de relever les défis de l'école du XXIe siècle.

Le 10/06/2024

Participation : **80%** (77 votes exprimés)
Le **« oui »** (99%) l'emporte sur le « non » (0%).
Nombres de voix :
Oui : 74
Non : 1
Ne se prononce pas : 2